



## Conseil économique et social

Distr. générale  
27 novembre 2007  
Français  
Original : anglais

---

### Commission du développement social

#### Quarante-sixième session

6-15 février 2008

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Suivi du Sommet mondial pour le développement social  
et de la vingt-quatrième session extraordinaire  
de l'Assemblée générale : thème prioritaire : promotion  
du plein-emploi et d'un travail décent pour tous**

### **Exposé présenté par le Conseil international de l'action sociale, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu l'exposé suivant, qu'il communique conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* E/CN.5/2008/1.



## Exposé

### I. Introduction

1. Pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, il convient de placer l'emploi et le principe d'un travail décent au cœur des politiques économiques et sociales<sup>1</sup>. Par cette affirmation, le Conseil économique et social laisse entendre à juste titre que l'emploi est lié à une multitude de questions sociales telles que les droits de l'homme, la discrimination et la pauvreté.

2. Dans l'étude qu'elle a réalisée en 2007, la Commission du développement social a indiqué que les chômeurs étaient presque 200 millions dans le monde. Avec une croissance économique escomptée de près de 5 %, les statistiques établies pour 2006 ne seront guère meilleures pour 2007, ce qui est préoccupant car le taux de chômage actuel est incompatible avec une croissance durablement forte<sup>2</sup>.

3. Le nombre de chômeurs augmente de plus en plus vite et les conditions d'emploi des actifs laissent grandement à désirer. Le chômage des jeunes donne des motifs d'inquiétude, surtout en ce qui concerne les jeunes femmes. Le travail des enfants connaît une légère baisse mais 1 enfant sur 7 continue d'en être victime dans le monde. Quant aux femmes, elles sont constamment victimes d'inégalités en matière d'emploi. Les travailleurs migrants sont exploités au travail, où ils subissent d'autres violations de leurs droits. Enfin, le sida ajoute à la gravité de la situation.

### II. Politiques de l'emploi : accroître les possibilités d'emploi, renforcer la sécurité de l'emploi et verser une rémunération convenable

1. La plupart de ceux qui vivent dans la pauvreté ne sont pas au chômage mais exercent un emploi faiblement rémunéré qui ne leur donne pas le minimum vital. Employeurs et pouvoirs publics contribuent à entretenir le cycle de la pauvreté par leurs politiques d'emploi néfastes, au lieu de garantir aux travailleurs le respect de leurs droits, un salaire minimum et des conditions de travail sûres et identiques pour tous, sans distinction de classe, de convictions ou d'appartenance à un groupe social. Ces principes généraux ont été énoncés en 1964 dans la Convention concernant la politique de l'emploi<sup>3</sup>. En respectant ces principes, il est possible de réduire les compressions d'effectifs en période de ralentissement économique, d'aider les chômeurs à trouver un emploi, d'apporter une aide sur le lieu de travail, d'inciter les actifs à partir plus tard à la retraite, d'accroître la productivité et d'assurer la sécurité de l'emploi<sup>4</sup>.

2. Les politiques qui ont porté leurs fruits sont une politique de l'emploi active, une politique de protection sociale et une politique des salaires strictement appliquée. L'Espagne, le Danemark et l'Autriche ont amélioré leur situation en matière d'emploi et renforcé leur économie en recourant aux mesures budgétaires et

---

<sup>1</sup> <http://www.un.org/docs/ecosoc/meetings/2006/hls2006/index.shtml>.

<sup>2</sup> <http://www.ilo.org/public/english/employment/strat/download/getb07fr.pdf>.

<sup>3</sup> [http://www.ilo.org/public/french/employment/skills/hrdr/instr/c\\_122.htm](http://www.ilo.org/public/french/employment/skills/hrdr/instr/c_122.htm).

<sup>4</sup> <http://www.oecd.org/dataoecd/50/24/39664974.pdf>.

aux réformes fiscales et en laissant aux régions une large liberté de manœuvre. L'Espagne a axé sa stratégie en matière d'emploi sur la formation technique et professionnelle et la stabilité de l'emploi<sup>5</sup>. En République de Corée, un système d'assurance chômage offrait aux travailleurs licenciés la garantie de percevoir des prestations de chômage et d'être réembauchés plus rapidement. Ce système, qui couvrait 80 % de la population active en 2002, a aidé la République de Corée non seulement à faire reculer le chômage mais aussi à préserver la sécurité de l'emploi<sup>6</sup>.

3. C'est avant tout de l'ensemble de la politique microéconomique et macroéconomique qu'il faut attendre la réalisation de l'objectif d'un emploi décent pour tous. Cela est toutefois insuffisant dans le cas de certains groupes vulnérables, comme les femmes, les travailleurs migrants, les personnes handicapées, les personnes âgées et les jeunes, qui, en tant que victimes de la discrimination, nécessitent l'adoption de mesures ciblées.

### III. Les jeunes

1. Les jeunes en âge de travailler représentent, dans le monde, la moitié des chômeurs, constat alarmant face auquel il convient d'agir pour assurer la pérennité de l'économie. Parmi les jeunes, une grande majorité ne sait ni lire ni écrire, tandis que d'autres, pourtant instruits, n'ont pas les compétences nécessaires pour occuper un emploi<sup>7</sup>. Les recommandations issues du Programme d'action mondial pour la jeunesse sont désormais en vigueur, notamment pour ce qui est de donner la priorité à l'éducation et de lutter contre la discrimination fondée sur le sexe, la religion, l'âge ou l'origine ethnique. Les pays en développement doivent se préoccuper de l'exode des compétences et y mettre un frein en veillant à ce que les jeunes qui ont fait des études ne cèdent pas aux sirènes des emplois mieux rémunérés qu'offrent les pays développés. Il est nécessaire d'octroyer des bourses et de soutenir la création d'emplois de spécialiste, y compris non salariés, et de mettre en place des programmes pour aider les groupes vulnérables de jeunes à la recherche d'un emploi<sup>8</sup>.

2. En investissant davantage dans la jeunesse, les pays en développement pourraient stimuler leur économie et favoriser leur essor. La plupart d'entre eux doivent saisir l'occasion éphémère qui se présente de rectifier cette situation de sous-investissement avant que leurs jeunes, en nombre record, atteignent l'âge mûr et que ces pays perdent alors leur dividende démographique. Il ne s'agit pas seulement de bon sens en matière de politique sociale. En effet, c'est peut-être une des décisions les plus importantes que prendra jamais un pays en développement pour éliminer la pauvreté et donner un nouvel élan à son économie<sup>9</sup>.

<sup>5</sup> <http://www.ilo.org/public/english/employment/strat/download/esp4.pdf>.

<sup>6</sup> Ibid.

<sup>7</sup> <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/NEWSFRENCH/0,,contentMDK:21055526~pagePK:64257043~piPK:437376~theSitePK:1074931,00.html>.

<sup>8</sup> <http://www.un.org/events/youth98/backinfo/ywpa2000.htm#Priority%202>.

<sup>9</sup> <http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/NEWSFRENCH/0,,contentMDK:21055526~pagePK:64257043~piPK:437376~theSitePK:1074931,00.html>.

## IV. Les femmes

1. L'étude intitulée « Tendances mondiales de l'emploi des femmes » révèle des progrès dans le domaine de l'emploi, un plus grand nombre de femmes exerçant une activité rémunérée. Pour beaucoup, toutefois, cette activité relève du secteur informel de l'économie, d'où l'insuffisance de la rémunération ou la précarité de l'emploi<sup>10</sup>.

2. Nombre de femmes sont toujours sans emploi, le taux de chômage féminin s'établissant à 6,6 %<sup>11</sup>. En ce qui concerne les femmes qui exercent une activité rémunérée, une disparité préoccupante persiste entre leur salaire et celui des hommes, bien que de nombreuses femmes soient instruites et parfaitement qualifiées, parfois même plus que leurs homologues masculins<sup>12</sup>. Ce problème n'est pas l'apanage des pays en développement : dans tous les secteurs de l'économie des États membres de l'Union européenne, le salaire des hommes reste supérieur de 15 % à celui des femmes<sup>13</sup>.

3. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) demande à juste titre que l'analyse économique du marché du travail prenne en compte la contribution des femmes au secteur informel de l'économie. De son côté, l'analyse budgétaire de l'économie du secteur informel servirait à mesurer les éventuelles distorsions dans l'affectation des ressources de l'État<sup>14</sup>. Les tâches familiales qui pèsent sur les femmes contribuent à l'inégalité des sexes. Les pouvoirs publics doivent y remédier par des politiques qui tiennent mieux compte de la difficulté à concilier obligations familiales et obligations liées à la fourniture de soins, notamment en ouvrant des crèches et en instaurant un régime de congés payés de maternité et de paternité.

## V. Les personnes handicapées

1. Les personnes handicapées représentent 10 % ou presque de la population mondiale et ne constituent donc plus une minorité que l'on peut négliger. On compte près de 400 millions d'adultes atteints d'un handicap physique ou mental, dont le taux de chômage atteint parfois 80 % dans les pays en développement<sup>15</sup>. Les personnes handicapées ont autant besoin d'une formation professionnelle que les personnes valides. Leur productivité, leur efficacité et, en fin de compte, leur apport économique ne font aucun doute<sup>16</sup>.

<sup>10</sup> <http://www.ilo.org/public/french/employment/strat/download/getw07.pdf>.

<sup>11</sup> Ibid.

<sup>12</sup> <http://www.undp-povertycentre.org/pub/IPCOnePager20.pdf> (juin 2006).

<sup>13</sup> Commission européenne, « Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes », Bruxelles, 2005 (cité dans <http://www.ilo.org/public/french/employment/strat/download/getw07.pdf>).

<sup>14</sup> <http://www.un-ngls.org/women-2005.pdf>.

<sup>15</sup> <http://www.ilo.org/public/french/employment/skills/disability/download/code.pdf>.

<sup>16</sup> [http://www.ilo.org/global/About\\_the\\_ILO/Media\\_and\\_public\\_information/Press\\_releases/lang--fr/WCMS\\_082588/index.htm](http://www.ilo.org/global/About_the_ILO/Media_and_public_information/Press_releases/lang--fr/WCMS_082588/index.htm).

## VI. Les travailleurs migrants

1. En règle générale, le problème des migrants n'est pas de trouver un emploi mais plutôt d'en trouver un qui soit décent. Intégrer les migrants pour leur permettre de jouer un rôle dans l'économie et la productivité du pays d'accueil en contrepartie de leur assimilation est une stratégie opportune<sup>17</sup>. Dans de nombreux pays, les travailleurs migrants n'ont même pas droit à une protection sociale de base. Des normes minimales concernant la main-d'œuvre et le lieu de travail se seraient révélées efficaces dans de nombreux pays, où elles s'appliqueraient même aux migrants illégaux ou sans papiers<sup>18</sup>.

2. Le principe d'un travail décent, insuffisamment respecté, peut l'être davantage grâce aux mesures prises par les pouvoirs publics à la suite de la ratification de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, en particulier l'application de la recommandation tendant à ce que les syndicats forment, orientent, intègrent ou réintègrent les travailleurs migrants et leur fournissent tous autres services qu'ils pourraient demander, en vue d'enrayer le trafic et autres abus dont les migrants sont victimes<sup>19</sup>.

## VII. Les enfants

1. Le nombre d'enfants qui travaillent a diminué de 11 % en ce qui concerne les pires formes de labeur, tout en ayant augmenté de 15,6 millions dans d'autres secteurs<sup>20</sup>. Le travail des enfants n'a donc pas reculé : il a simplement évolué. La question du travail des enfants est souvent négligée dans les politiques économiques et financières du fait qu'il n'existe pas de corrélation évidente entre l'abolition de cette forme de travail et l'obtention d'un avantage économique.

2. Les politiques de lutte contre le travail des enfants supposent l'adhésion de l'ensemble des acteurs. Chaque État doit s'employer activement à mener des recherches approfondies sur le travail des enfants, en conjuguant ces travaux de recherche avec des activités de sensibilisation, une coopération étroite avec les organisations non gouvernementales dans le cadre des efforts déployés pour éliminer le travail des enfants, et la mise en œuvre au niveau national de plans d'action visant à renforcer les services chargés de l'application effective de ces politiques.

3. Outre la traite dont ils sont victimes et le travail forcé auquel les soumet leur employeur, certains enfants sont contraints de travailler parce que leurs parents, handicapés ou victimes de discrimination à l'embauche ou à la rémunération, par exemple, ne peuvent subvenir aux besoins de la famille. La lutte contre le travail des enfants peut porter de nouveaux fruits grâce à la mise en œuvre de politiques de l'emploi expressément élaborées à l'intention de groupes sociaux que rien en apparence ne permet de rattacher aux droits de l'enfant.

<sup>17</sup> [http://ec.europa.eu/employment\\_social/events/2005/demographic\\_change/papademetriou\\_txt\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/employment_social/events/2005/demographic_change/papademetriou_txt_en.pdf).

<sup>18</sup> <http://www.ilo.org/public/english/protection/migrant/projects/asia.htm>.

<sup>19</sup> <http://www.ilo.org/public/english/dialogue/actrav/genact/socprot/migrant/migrant1.htm>.

<sup>20</sup> <http://www.icftu.org/displaydocument.asp?Index=991223776&Language=FR>.

## VIII. VIH/sida

1. Plus de 40 millions de personnes, dont 95 % vivent dans un pays en développement et environ un tiers sont des jeunes en âge de travailler, souffrent de cette maladie dans le monde. Aussi des politiques d'emploi dynamiques sont-elles nécessaires. En effet, quand il y a discrimination à l'embauche dans un pays qui compte un grand nombre de malades du sida, c'est toute l'économie qui en souffre. Des politiques ayant pour objet de protéger les travailleurs atteints du sida et de lutter contre la propagation de la maladie sur le lieu de travail ont fait leurs preuves et devraient être reproduites partout<sup>21</sup>. L'État doit montrer l'exemple en formulant un ensemble de directives générales à caractère obligatoire, que les entreprises et les organisations incorporeraient à leurs propres règles, et de directives facultatives applicables selon la nature de l'entreprise, son activité et la situation sociopolitique du pays.

## IX. Les personnes âgées

1. Actuellement, près de 700 millions de personnes ont plus de 60 ans, et elles seront quelque 2 milliards en 2050. Quatre-vingt pour cent des personnes âgées vivront alors dans un pays en développement. Une des solutions face à ce problème consiste à recourir à l'emploi et à la protection sociale<sup>22</sup>. Celle-ci a précisément pour mission de fournir des soins de santé et de garantir un revenu. Bien que les régimes de retraite puissent offrir une protection sociale, le nombre de personnes qui partiront à la retraite dans un avenir proche, en hausse, dépassera la capacité de la plupart des économies de financer durablement ces régimes, d'où la nécessité de bien intégrer les personnes âgées dans le monde du travail pour qu'elles continuent de jouer un rôle actif dans l'économie. Cette intégration serait également utile pour les personnes âgées qui n'ont pas de pension et de ce fait ne peuvent se permettre de prendre tôt leur retraite.

2. La probabilité qu'une personne âgée sache lire, écrire et compter est moins élevée chez les femmes que chez les hommes. Les femmes âgées ont moins encore de chances d'avoir droit à une pension et il est fort probable qu'elles se retrouvent obligées de travailler pour subvenir à leurs besoins et à ceux des personnes dont elles ont la charge<sup>23</sup>. Les stéréotypes sexistes, comme le fait de penser qu'une femme qui n'a que 35 ans est malgré tout trop âgée pour travailler, compte tenu des obligations familiales qui lui incomberaient et de son manque supposé d'ambition professionnelle, ne sont pas à l'avantage du sexe féminin. Les femmes visées par cette affirmation gratuite sont véritablement mises au rebut de la population active<sup>24</sup>.

---

<sup>21</sup> [http://www.ilocarib.org.tt/oldwww/infosources/hiv\\_aids/WorkplacePolicy.pdf](http://www.ilocarib.org.tt/oldwww/infosources/hiv_aids/WorkplacePolicy.pdf).

<sup>22</sup> <http://www.ilo.org/public/english/employment/skills/older/download/engage.pdf>.

<sup>23</sup> Ibid.

<sup>24</sup> <http://www.ilo.org/public/english/employment/skills/older/download/olderwomen.pdf>.

## X. Conclusion

1. L'évolution du monde de l'emploi exige de s'engager sans réserve en faveur des politiques nationales destinées à lutter contre la pauvreté, à accroître la participation de chacun à la vie économique et à garantir le principe d'un emploi décent.

2. Plusieurs engagements ont déjà été pris à l'échelon mondial. Les plans et programmes d'action des Nations Unies qui ciblent des groupes sociaux précis constituent un bon point de départ. Le Programme d'action mondial pour la jeunesse envisage les nombreuses solutions qu'un État peut mettre en œuvre pour renforcer la participation des jeunes à la vie économique et leur garantir un salaire et des conditions de travail convenables. Il comprend également un guide expliquant de façon simple comment élaborer, en 10 étapes, une politique pour les jeunes<sup>25</sup>. Ce guide indique que la participation de tous les groupes est essentielle dès le lancement de la réflexion sur une telle politique, qu'il convient de fonder sur un projet de budget ainsi qu'une analyse des besoins.

3. De même, le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées envisage le handicap du point de vue des droits de l'homme, un guide de mise en œuvre étant facilement disponible. L'aperçu du Programme d'action<sup>26</sup> donne une idée des questions abordées, comme la participation des personnes handicapées à la prise de décisions, la prévention du handicap, l'égalité des chances et la formation aux compétences nécessaires pour occuper un emploi.

4. Le Programme des Nations Unies sur la famille englobe toutes les politiques relatives aux affaires familiales, notamment la présence dans la famille de membres atteints du sida, les différents rôles dévolus aux parents, le bien-être au sein de la famille et l'élaboration de politiques familiales<sup>27</sup>. Celles-ci devraient consister à aider les femmes au foyer dont l'activité relève du secteur informel de l'économie et les mères actives qui sont victimes d'une discrimination professionnelle du fait de leurs obligations familiales.

5. Le Plan d'action de Madrid sur le vieillissement porte sur la poursuite d'une activité rémunérée durant la vieillesse et le versement d'un complément de revenu de façon que les personnes âgées conservent un niveau de vie décent.

La majorité des plans et programmes d'action des Nations Unies semblent avoir le même objectif, qui n'est autre que le respect des droits fondamentaux et de la dignité de la personne humaine. Ils concordent également en ceci que, pour y parvenir, les États doivent moderniser leurs politiques nationales. Les gouvernements devraient établir leurs programmes d'action de sorte qu'ils comprennent des initiatives de lutte contre la pauvreté et contre le chômage et de promotion d'un emploi décent pour tous spécialement adaptées à la situation démographique et sociopolitique de leurs pays respectifs.

Seuls l'autonomisation, l'emploi et la protection sociale peuvent venir à bout de la pauvreté et promouvoir le respect des droits de l'homme.

<sup>25</sup> <http://www.un.org/esa/socdev/unyin/french/nationalpolicy.htm>.

<sup>26</sup> <http://www.un.org/disabilities/default.asp?id=23>.

<sup>27</sup> <http://www.un.org/esa/socdev/family/TenthAnv/UN%20Family%20Programme.PDF>.